

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet :** projet de travaux sur le petit patrimoine communal

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 26**

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOC, Jacques DRHOJIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)**

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance**

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

**Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.**

Monsieur le Maire rappelle que si le patrimoine monumental protégé est relativement bien connu, il existe un patrimoine local, non protégé au titre des monuments historiques, modeste dans son aspect et ses dimensions, qui suscite un réel intérêt chez les habitants car il témoigne de l'histoire de nos villages.

Ce patrimoine est constitué de moulins, lavoirs, croix, chapelles, fours à pain, fontaines, et autres édifices dont les techniques de construction et les matériaux utilisés font toute la diversité de nos régions et l'identité de nos communes.

Aussi est-il indispensable de le protéger.

Dans cet esprit, un programme de travaux a été élaboré comprenant

- ↳ La réfection de la toiture du four du Dergis Michaud
- ↳ La réfection de la toiture du four et du travail du Dergis Sainte-Anne
- ↳ La réfection de la toiture du four du Genevray
- ↳ La réfection de la voûte du four de Lacoux
- ↳ Par ailleurs, dans la continuité des travaux de réfection du plancher de l'église de Lacoux est prévue la reprise de la voûte du bâtiment.

Des devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises pour la réalisation des travaux projetés, pour un montant total de 54 853,13 € HT.

Pour la réalisation de ces travaux la commune peut solliciter l'aide du Conseil départemental dans le cadre du soutien à l'investissement territorial 2021.

Le plan de financement prévisionnel d'établit donc comme suit :

dépenses		HT	recettes		
four du Dergis Michaud		15 482,42 €	dotation territoriale	16 455,94 €	30 %
four du Dergis Ste Anne		9 288,16 €			
travail Dergis Ste Anne		1 955,09 €	autofinancement	27 426,56 €	50 %
four du Genevray		9 729,50 €			
four de Lacoux		9 921,16 €	Etat DETR	10 970,63 €	20 %
voute église de Lacoux		8 476,80 €			
<b>TOTAL</b>		<b>54 853,13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 853,13 €</b>	<b>100%</b>

Ceci étant exposé et vu l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2020, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le programme de travaux sur le petit patrimoine tel que ci-avant proposé et de l'autoriser à solliciter le Conseil départemental pour le financement desdits travaux.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **VALIDE** le programme de travaux sur le petit patrimoine tel que proposé ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Conseil départemental et de l'Etat pour financer ce projet ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire

*Philippe EMIN*  
Philippe EMIN